

Lettre ouverte

Réaction au projet de loi du Dr Barrette

La refonte organisationnelle du système de santé annoncée par le ministre Barrette est l'occasion de soulever des questions quant à la place qui sera accordée à la santé publique. Présentement, les directions de santé publique relèvent toujours des agences de santé et de services sociaux. Le projet de loi 10 prévoit « abolir » ou plutôt intégrer les agences à d'autres établissements publics pour former les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS).

L'ambitieux projet de loi rappelle et réaffirme le pouvoir de nomination du ministre. En effet, il est prévu que le ministre nomme les membres du conseil d'administration des CISSS, tenus de recommander des directeurs de santé publique, eux aussi nommés par le ministre. Le 22 août dernier, des nominations de directeurs de santé publique avaient fait l'objet d'une polémique parce qu'en apparence, elles ne semblaient pas respecter l'autonomie nécessaire en santé publique.

Dans la mesure du possible, il importe de protéger la liberté de la santé publique, qui opère selon une logique professionnelle fondée sur l'expertise. La santé publique travaille à protéger la population, à promouvoir la santé et prévenir les maladies et les traumatismes. D'ailleurs, il est arrivé à quelques reprises que la santé publique s'oppose, à juste titre, à des projets portés par le gouvernement parce qu'ils auraient eu un impact nocif sur la santé, et ceci, en accord avec la loi de santé publique.

C'est l'un des nombreux rôles des directions de santé publique. Elles assurent également la surveillance de l'état de santé de la population québécoise pour la préserver ou l'améliorer. Elles informent la population des problèmes prioritaires de santé et proposent des solutions pour protéger les enfants, les familles et différentes communautés vulnérables, et prévenir les effets néfastes à la santé.

Si l'objectif du projet de loi 10 est d'économiser en revisitant la gouvernance, il serait intéressant d'envisager la voie de la prévention. Rappelons que la hausse des coûts des soins de santé s'explique notamment par le traitement de maladies en grande partie évitables. Il a été démontré que chaque dollar investi en prévention et en promotion de la santé permet d'économiser 5,60 \$ sur les dépenses de soins de santéⁱ. Pourtant, à peine 2 % du budget de la santé est dédié à la santé publique. Il faudrait prévoir au moins 5 % du budget pour obtenir des retombées substantielles. Peut-être qu'une partie de la solution pour réduire les dépenses du système de santé se situe dans cette direction. Pourquoi ne pas l'explorer?

Lilianne Bertrand, MBA

Présidente de l'Association pour la santé publique du Québec

ⁱ Trust for America's Health (2008). *Investments in Disease Prevention Yield Significant Saving, Stronger Communities.*